

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Délibération n° 2023-24

Nombre de représentants au Comité Syndical :

en exercice : 29 présents : 10 pouvoirs : 9 L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 19 octobre à 14h00, le Comité Syndical du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux de la direction départementale du Conservatoire à Rodez.

Date de la convocation de la réunion : 11 octobre 2023

Date d'envoi des rapports : 11 octobre 2023

#### PRESENTS:

Mesdames Michèle BUESSINGER, Martine CENSI, Dominique GOMBERT, Emilie SAULES-LE-BARS, Florence PHILIPPE, Graziella PIERINI, Régine TAUSSAT. Messieurs Joseph DONORE, Yves MAZARS, Nicolas WÖHREL.

### Absents ayant donné POUVOIR:

Madame Valérie ABADIE-ROQUES à Monsieur Joseph DONORE
Madame Isabelle BAILLET-SUDRE à Madame Emilie SAULES-LE-BARS
Monsieur Éric CANTOURNET à Madame Graziella PIERINI
Madame Francine LAFON à Madame Régine TAUSSAT
Madame Christine PRESNE à Madame Martine CENSI
Madame Nathalie PUEL à Madame Michèle BUESSINGER
Monsieur Jean-Philippe SADOUL à Madame Dominique GOMBERT
Madame Sylvie TAQUET-LACAN à Madame Florence PHILIPPE
Madame Nadine TUFFERY à Monsieur Nicolas WÖHREL

## <u> Absents EXCUSÉS</u> :

Madame Monique ALIES
Monsieur Claude ASSIER
Madame Sylvie BOUCHAUD
Madame Geneviève CAMBON
Monsieur Arnaud COMBET
Madame Gulistan DINCEL
Monsieur Alain NAYRAC
Madame Gisèle RIGAL
Monsieur Jean-VALADIER
Madame Michèle VINCENT

Présidente de séance : Madame Dominique GOMBERT

Participation libre du public – Manifestations culturelles du Conservatoire Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-17,

Considérant la convocation des membres du Comité Syndical le 11 octobre 2023 Considérant le rapport adressé le 11 octobre 2023,

Considérant l'une des missions du Conservatoire, la diffusion culturelle sur l'ensemble du territoire départemental aveyronnais,





5, Place Sainte Catherine – 12000 RODEZ
Tél: 05 65 73 80 30 - contact@crd-aveyron.fr



Considérant la nécessité d'organiser de façon cohérente et organisée sur l'ensemble des 4 pôles, le principe d'une libre participation financière du public pour toutes les manifestations organisées par le Conservatoire, à l'exception de celles relatives à la Fête de la musique et aux auditions.

Les recettes générées financent l'acquisition de petits matériels relatifs à l'organisation de ces manifestations ainsi qu'à la vie des antennes (réceptions, goûters, costumes, décors...etc.).

Déposé en Préfecture le

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

Approuve le principe d'une libre participation financière du public pour toutes les manifestations organisées par le Conservatoire, à l'exception de celles relatives à la Fête de la musique et aux auditions.

Fait et délibéré à Rodez, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

La Présidente,

**Dominique GOMBERT** 

Sens des votes :

Pour: 19 Abstention: 0 Contre: 0

Ne prend pas part au vote : 0

# Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Participation libre du public - Manifestations culturelles du Conservatoire

Date de décision: 19/10/2023

Date de réception de l'accusé 08/11/2023

de réception :

Numéro de l'acte : 20231019\_24

Identifiant unique de l'acte: 012-251200986-20231019-20231019\_24-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte: 7.2.1

Finances locales

Fiscalité

institution de taxe (4 taxes, TEOM, publicités, spectacles, autres ...)

Date de la version de la 29/08/2019

classification:

Nom du fichier : Delib\_24.pdf ( 99\_DE-012-251200986-20231019-20231019\_24-DE-1-1\_1.pdf )